

Procédure de remboursement immédiate

Par Myoutou, le 28/09/2015 à 11:01

Bonjour,

J'ai un crédit à la Banque XXX. Voilà 4 mois que je n'arrive plus à rembourser mes mensualités. J'ai eu plusieurs relances, pas toujours aimables, et j'ai reçu un courrier du service recouvrement qui me dit les points suivants :

- un accord amiable : régularisez votre retard de 840,75 € et nous abandonnons la procédure de recouvrement

OU

 une procédure judiciaire : il prononce la déchéance du terme, et mon dossier est remis à un huissier de justice, et l'intégralité de ma dette est exigible de 5.720,94 € (montant qui me reste à solder) majorée de l'indemnité légale de 8% soit 457,67 €

Je suis interdit bancaire et n'ai pas de carte car mon compte est à découvert de 20,00 €.

Qu'elle est la solution ? disent-ils vrai ? dois-je payer les 840,75 € tout de suite ?

Je ne sais plus quoi faire ni dire. Aidez-moi à me sortir de ce pétrin.

Merci.